

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS, Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS, Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

LES DÉLÉGUÉS CHEZ M. THIERS.

M. Auguste Léo écrit de Versailles au Journal des Débats :

Un fait parlementaire dont on ne saurait méconnaître l'importance s'est accompli aujourd'hui. L'entrevue du président de la République et des représentants de la droite et du centre droit a constaté entre eux des divergences profondes.

Ici un des interlocuteurs du président a fait observer que tous les peuples n'avaient pas le même tempérament, et que ce qui convenait à la Suisse pouvait ne pas convenir à la France.

Ce n'est naturellement pas le texte même des paroles prononcées que je vous transmets, mais seulement leur sens, ou du moins l'impression qu'en avaient recueillie les personnes le mieux à même d'en être informées.

Les délégués ont donc expliqué qu'ils ne partageaient pas l'opinion du président sur le peu de danger qu'offrait la propagation du radicalisme.

M. Thiers a remarqué que les conservateurs n'étaient pas unis entre eux, toutes les fractions de la droite ne sont même pas représentées dans cette réunion.

droite étaient au contraire représentées dans cette entrevue; on a ajouté qu'elles étaient toutes entièrement et absolument d'accord entre elles sur les points en discussion.

Abandonnant ce terrain, M. Thiers a donné assez clairement à entendre qu'il comprenait autrement que les délégués la manière de faire face au danger.

Voici comment elle servirait de garantie contre le radicalisme. Elle pourrait, conjointement avec le président, dissoudre l'autre Chambre, en sorte que si l'on avait des élections trop démagogiques, on recourrait à la dissolution.

Un membre a fait observer qu'en attendant, cette politique allait mettre dans toutes les élections les partis extrêmes en présence, que le plus souvent on verrait le bonapartisme et le radicalisme aux prises, et que les conservateurs seraient jetés en désespoir de cause vers le bonapartisme.

Les délégués ont alors constaté la grande divergence qui les séparait du président sur cette manière d'entendre la politique intérieure; ils ont déclaré conserver leur opinion et se réserver le droit de la défendre à l'occasion.

On assure que telle a été la tournure générale de l'entretien, au moins en ses points les plus importants, car naturellement on en a abordé un grand nombre dans une conversation qui a duré deux heures.

Je n'ai pas besoin de dire que la conversation, tout en aboutissant à cette séparation, a été des plus courtoises et des plus amicales.

Qu'arrivera-t-il maintenant? Le premier fait, le fait parlementaire, sera celui-ci, on peut le prévoir: La droite et le centre droit se constitueront en groupe compact et uni sur le terrain de la défense sociale, et ne se croiront plus tenus de venir en aide à la politique intérieure du président, comme cela a lieu jusqu'à présent en maintes occasions difficiles.

quante membres (au maximum) qui composent ces réunions seront-ils la majorité comme ils l'étaient jusqu'à ce jour avant la rupture, ou seront-ils la minorité? L'avenir nous l'apprendra.

En tout cas, la droite et le centre droit, s'ils deviennent une minorité (minorité composée à peu près de la moitié de la Chambre), sont résolus à accepter nettement ce rôle, à laisser M. Thiers s'appuyer, si bon lui semble, sur toutes les gauches et à n'avoir dans cette politique ni part ni responsabilité, en attendant les conséquences, et se flant pour l'avenir à l'opinion éclairée du pays, qui finira par voir et par comprendre.

En séance publique, la discussion de la loi militaire a continué sans incident.

Les ministres et M. Barthélémy Saint Hilaire assistaient à la séance. Quand M. Thiers est rentré dans la salle, un applaudissement a éclaté sur un des derniers bancs de l'extrême-gauche.

LA LETTRE DU PAPE.

AU CARDINAL ANTONELLI.

Une fois encore, comme c'est son droit, le Saint-Père proteste contre la violation de sa souveraineté et particulièrement contre la suppression des ordres religieux à Rome.

La pièce est adressée au cardinal secrétaire d'Etat, elle a été communiquée le 17 juin au matin aux ambassadeurs accrédités auprès du Saint-Siège, elle a été envoyée le soir à tous les nonces, et, le 18 juin, elle a été remise aux cardinaux.

On a lu hier le résumé fidèle de ce nouvel acte dont l'importance ne doit échapper à personne.

Le Pape dénonce à la face du monde entier le nouvel attentat du gouvernement usurpateur de Victor-Emmanuel, attentat qui est dirigé non pas seulement contre les ordres existant à Rome, mais contre la catholicité tout entière.

Rome étant le centre du christianisme, c'est à Rome aussi que sont réunies toutes les maisons-mères, tous les conseils des ordres religieux qui ont des représentants dans toutes les parties du monde.

tant d'énergie le Saint-Père, c'est à Rome que se trouvent les premiers noviciats destinés à préparer les nouveaux prédicateurs de la foi; c'est à Rome qu'accourent les religieux de toutes les nations pour retremper leur esprit et rendre compte de leurs missions; c'est à Rome que sont traitées, à l'ombre du Siège apostolique, toutes les affaires des maisons, même étrangères; c'est à Rome, enfin, que sont élus, avec le concours des religieux des différentes nations, les supérieurs généraux, les dignitaires des ordres et les chefs de toutes les provinces.

Ainsi, Victor-Emmanuel, dans sa fureur aveugle contre le Pontife romain, voudrait arrêter dans leur source même les élans de cette charité toute maternelle de l'Eglise catholique qui s'étend sur l'univers tout entier.

Et qui se méprendrait sur le vrai but du « roi d'Italie? » N'est-ce point la continuation, la conséquence de ce plan d'odieuse persécution qui, depuis douze ans, n'a pas cessé d'être mis en œuvre contre le pouvoir temporel du Saint-Siège.

Que l'exécution de ce plan se manifeste par l'invasion des États romains, par l'occupation de la Ville éternelle, par la captivité du Pontife-Roi, par des décrets spoliateurs, ce qu'il y a au fond, c'est la haine de la Papauté.

Aussi, est-ce au nom de la Papauté, au nom de ce pouvoir temporel consacré depuis onze siècles par les titres les plus sacrés et les plus légitimes, que Pie IX a voulu et fait appeler à la catholicité tout entière.

Comme son langage est plein de vigueur et d'énergie, comme on sent la force venant d'en haut sur le saint vieillard, et comme il est grand dans sa faiblesse, dans son impuissance! Jamais le Chef de l'Eglise n'a tenu un plus juste langage que lorsqu'il réclame en cette lettre au cardinal Antonelli la liberté pour les prélats et dignitaires de la cour romaine.

Jamais, en termes plus énergiques et plus pressants, Pie IX n'a demandé aux puissances catholiques de protéger, de défendre la « plus légitime des causes que l'on connaisse ici-bas! » Jamais, enfin, le Pape n'a démontré avec plus de vérité que le maintien de la Papauté est nécessaire au salut, au maintien de l'Europe entière!

Et maintenant, aux gouvernements qui ont souci encore des intérêts de l'Eglise et de leurs propres intérêts, à ces gouvernements de comprendre le sens et la portée de l'acte pontifical. A ces gouvernements de voir s'il n'importe pas à la paix du monde de protester à leur tour promptement, efficacement, contre l'usurpation et la tyrannie!

Adrien de Riancy.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

FRANÇAIS ET ANGLAIS.

M. Gabriel Prieur-Duperray a traduit un bien joli chapitre du The Desultory man (l'homme inconstant), de l'écrivain anglais James. C'est un parallèle curieux entre les Français et les Anglais.

DISTINCTIONS.

Elles peuvent être vraies, comme elles peuvent être fausses; mais qu'il soit bien compris que, dans ma pensée, elles ne contiennent rien d'injurieux pour une nation au sein de laquelle je compte des amis sincères.

Un Anglais est fier, un Français est vain. Un

Français dit plus qu'il ne pense, un Anglais pense plus qu'il ne dit. Un Français est une excellente connaissance, un Anglais est un bon ami. Le Français est entreprenant, l'Anglais est infatigable. Ce dernier a plus de jugement, mais le Français a plus d'esprit.

aurait dû tomber. Un Anglais doit avoir une large réserve de fourchettes et de couteaux dont il change en même temps que d'assiettes; un Français sert toujours des mêmes; et quelquefois, en outre, son couteau se transforme en cuillère à sel.

Un Français est par constitution un animal plus heureux que l'Anglais. Il est né philosophe; il jouit du présent, oublie le passé, et laisse le lendemain s'occuper de lui-même. Aucun revers de fortune ne l'affecte; il flotte toujours comme un bouchon à la surface des flots qui semblent destinés à l'engloutir; il fait de son domestique son confident, du café sa bibliothèque, du premier venu son ami, du théâtre son coin de feu.

Il est gai, spirituel, brave et ne manque pas de

sensibilité, mais son caractère est comme le sable de la grève, où vous pouvez tracer profondément des lettres que quelques vagues suffisent pour effacer à jamais. Ce mot pervers « sentiment », si en connaît fort peu le véritable sens. Mais y a-t-il beaucoup d'hommes dans le monde entier qui en sachent plus que lui?

Le Français ne manque pas de sincérité, comme on l'en accuse un peu. Il est vrai qu'il fait de chaudes protestations qui ne signifient rien, mais il les fait dans un langage dont les expressions sont forcées et dans un pays où elles sont justement appréciées. De même que l'argent, représentatif du travail, a dans chaque pays sa valeur relative, de même les mots, monnaie courante de la conversation, varient d'importance selon qu'ils sont employés par telle ou telle nation, et ont un cours de change pour les étrangers.

Aussi ce sera de sa faute si un Anglais donne aux protestations d'un Français la même valeur qu'elles auraient dans son pays, faites par un compatriote, car le cours du change n'est pas en leur faveur.

Du reste, les Français sont obligés d'employer

Avis aux Alsaciens-Lorrains.

En vertu des traités du 40 mai et du 11 décembre 1871, tout individu né en Alsace-Lorraine deviendra sujet de l'Empire d'Allemagne, s'il n'a fait sa déclaration d'option avant le 1^{er} octobre 1872.

L'Association générale d'Alsace-Lorraine rappelle à tous les intéressés cette disposition formelle des traités de paix. Elle invite tous les Alsaciens-Lorrains résidant en France à remplir, sans plus tarder, une formalité dont l'oubli les ferait irrévocablement Allemands aux yeux de la France, comme aux yeux de l'Allemagne. Que tous, ouvriers, militaires, commerçants; tous, sans distinction de position; tous, hommes et femmes, aillent à la mairie de leur domicile et y déclarent qu'ils veulent, en leur nom propre comme au nom de leurs enfants, opter pour la nationalité française. Que tous y aillent, même ceux qui, nés ailleurs qu'en Alsace ou en Lorraine, ont eu des enfants dans les provinces détachées; ces enfants seront Allemands si leurs parents n'optent pour eux.

Le délai pour l'option expire le 30 septembre 1872: il n'y a donc pas une minute à perdre.

« L'Association générale d'Alsace-Lorraine, 56, boulevard Magenta, donne aide et protection, sans distinction d'opinion religieuse ou politique, à tous les Alsaciens-Lorrains qui ont été contraints par la conquête de quitter leur pays. »

Elle supplie tous les industriels, tous les commerçants, tous les chefs d'atelier ou d'administration, de s'intéresser à son œuvre patriotique et de lui en faciliter la réalisation, en lui envoyant leur adhésion et spécialement en lui faisant connaître les emplois vacants chez eux. Elle a jusqu'ici placé des milliers d'Alsaciens-Lorrains de toutes conditions; mais l'émigration augmente à mesure qu'approche le terme fatal.

Que chacun songe aux misères de nos compatriotes et nous aide à les faire vivre!

Le Comité directeur,

BOUVIER, CH. LAUTH, MELSHEIM,
ONIMUS, SEINGERLET.

S'adresser, pour tous renseignements, boulevard Magenta.

LE MARÉCHAL FOREY.

Le maréchal était né à Paris le 10 janvier 1804; il entra, en 1822, à l'École de Saint-Cyr.

Il prit part à l'expédition d'Alger, passa capitaine en 1835, et se distingua à Médéah dans les opérations de la retraite qui suivit le premier siège de Constantine. En 1844, il revint d'Afrique en France avec le grade de colonel et fut nommé général en 1848.

Il prêta un concours énergique au coup d'Etat, en 1851, ce qui lui valut la croix de commandeur de la Légion d'Honneur et le grade de général de division.

Le général fut nommé maréchal après la prise de Puebla.

Paralysé depuis fort longtemps, il n'a pris aucune part à la dernière guerre.

La mort de M. Forey réduit à cinq le nombre des maréchaux de France, qui sont: MM. de Mac-Mahon, Baraguay-d'Hilliers, Canrobert, Bazaine et Le Bœuf.

de grand mots (il n'y a point de petit change en France) en conversation comme dans le commerce, il ne circule que de lourdes pièces de cinq francs. Une botte vous chausse divinement! Un tailleur vous dira qu'il y a de quoi se mettre à genoux devant l'habit qu'il vient de confectionner. J'ai entendu un tire-botte appelé superbe, une paire de bas magnifiques et une perruque angélique ou délicieuse.

Un Anglais dit: Je suis content de vous voir, un Français dira: Je suis ravi.

Au bout du compte cela revient toujours au même, tout en France étant au-dessus du vraisemblable, et le langage plus encore que le reste.

Les passions d'un Anglais sont comme son feu de charbon de terre, difficiles à allumer; mais longtemps avant qu'elles ne se manifestent, elles ont plus de chaleur que de flamme, plus d'intensité que d'éclat. Un Français est comme un feu de menu bois qui craque, pétille et jette une lueur éblouissante. Une minute suffit pour l'allumer, une minute suffit pour l'éteindre.

Les Français, bien que se modifiant de jour en

Chronique Politique.

On affirme qu'à la suite de l'entrevue des délégués de la droite avec le Président de la République, M. de Larcy a donné sa démission.

On lit dans le Français:

« M. Deseilligny a donné hier soir sa démission de vice-président du centre gauche.

» Il paraît d'ailleurs que plusieurs autres membres du centre gauche sont fort mécontents de la conduite de leur bureau. Ils se demandent quelle raison a pu faire refuser l'entente avec le centre droit, du moment où celui-ci n'attaquait en aucune façon les institutions républicaines existantes. Ils sont vivement émus de se voir ainsi classés dans un parti qui se montre aussi peu soucieux de la liberté parlementaire. »

Le point spécial sur lequel on attend à Versailles une réponse de Berlin, au sujet des négociations pour la libération du territoire, paraît être celui-ci: A quelle époque précise l'Allemagne veut-elle que le premier paiement de 500 millions soit effectué?

On nous apprend d'une source tout-à-fait certaine, dit le Courrier de France, que le ministre de la guerre d'Italie a demandé et obtenu de son collègue de Berlin de faire immédiatement traduire en épreuves, afin de la répandre dans l'armée et dans les écoles militaires, l'Histoire officielle de la guerre de 1870-1871, qui va être publiée par l'état-major allemand.

Cet ouvrage, fait à un point de vue exclusif, paraît-il, sera la glorification de l'armée et des institutions allemandes.

On peut donc constater une fois de plus que l'empressement du gouvernement italien à répondre et à populariser cette histoire de nos revers est une preuve de plus de ses tendances et de la politique si accentuée de l'Italie.

Les grands établissements financiers de Paris se sont constitués en syndicat pour concourir à l'emprunt de trois milliards qui est imminent.

M. le vicomte Paul Daru, président de la Société financière de Paris; M. Germain, député, président du Crédit lyonnais; M. Joubert, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, ont été délégués pour suivre les négociations auprès du gouvernement.

M. Cahen-Lyau a obtenu sa liberté sous caution. On l'a vu jeudi en voiture sur le boulevard, tandis qu'on faisait les perquisitions dans ses ateliers de Montplaisir, à Lyon.

Le major général d'artillerie bavarois, comte Aitschwager, le héros de Bazeilles, celui-là même qui, après avoir fait massacrer sans pitié les femmes, les enfants et les vieillards de l'infortuné village, le flamba au pétrole, vient de mourir à Landau.

Que le Ciel ait pitié de son âme.

jour sous ce rapport, sont néanmoins encore remarquables par leur saleté, non sur leurs personnes, mais dans leurs maisons et leurs habitudes. En cela comme en toute autre chose, c'est la nation du monde la plus inconséquente. Leurs habitations offrent le plus singulier mélange de splendeur et d'insouciance. Leurs manières aussi concilient l'élégance avec une certaine grossièreté. Pour arriver à un palais, il faudra monter un escalier rempli d'ordures, et les gens les mieux élevés feront ou diront ouvertement mille choses qui choquent toutes les notions de la délicatesse.

Si les Français s'intitulaient simplement la nation la plus polie du monde, nous serions tout prêts à reconnaître la justesse de leur prétention; mais lorsqu'ils se disent la nation la plus civilisée, nous le nions aussitôt.

J'ai vu une actrice, et une actrice célèbre, s'arrêter au milieu d'une des plus belles tirades de Racine pour cracher dans son mouchoir devant toute l'assemblée qui garnissait la salle. Je demandai à mon voisin si cela arrivait souvent: il sembla surpris de ma question et me dit: Que voulez-vous

Le gouvernement a reçu de plusieurs puissances voisines de la France des réclamations analogues à celles de l'Angleterre contre l'envoi à la frontière des condamnés.

En présence de cette attitude de nos voisins, le gouvernement vient de remettre en vigueur une ordonnance du 2 avril 1817, aux termes de laquelle les condamnés au bannissement seront gardés à l'intérieur dans une prison ou une forteresse, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu d'un gouvernement étranger l'autorisation de se fixer sur son territoire.

L'application de cette mesure doit commencer immédiatement.

Informations militaires.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps une circulaire relative à l'histoire des régiments. M. de Cisse, après s'être livré à des considérations très-élevées, constate que beaucoup de régiments ont leur historique remontant aux guerres de la révolution et même à l'ancienne monarchie, et il ajoute qu'il est indispensable de compléter ce travail en y ajoutant les événements contemporains. Il trace ensuite les règles d'après lesquelles ce travail devra être exécuté.

Le ministre, dans sa circulaire, combat l'idée émise par le général Trochu sur les légendes, et il déclare que cette thèse est absolument contraire à la vérité en ce qui touche la famille et par conséquent en ce qui concerne le régiment, cette grande famille militaire dont les membres sont solidaires des gloires, des dévouements et des sacrifices de ceux qui les ont précédés sous les drapeaux.

Nous rappelons aux familles qui seraient dans l'intention de présenter leurs enfants pour l'admission au Prytanée militaire de La Flèche, en 1872, que le délai pour l'inscription des candidats expirera le 30 juin courant.

Les inscriptions sont reçues à la préfecture.

Les examens auront lieu dans la première quinzaine de juillet.

Le Constitutionnel fait une citation curieuse et bien de circonstance, c'est l'extrait suivant d'un parallèle entre les armées de Prusse et de France par.... Mirabeau! On dirait une prophétie de la campagne de 1870:

« Si l'Allemagne était réunie sous le même sceptre, la France aurait des désavantages contre elle. La nation française est très-brave, sans doute; toutes sont susceptibles de l'être, et la nôtre a peut-être plus de cette verve brillante, de ce point d'honneur impétueux qu'on est tenté de prendre pour une plus grande valeur; mais on ne saurait se dissimuler qu'elle n'est pas aussi militaire que la nation allemande. Meilleurs duellistes, sans doute, incontestablement moins bons soldats; plus actifs, plus impétueux, plus capables de l'impossible, mais moins susceptibles de calme, de soumission, d'ordre, de discipline (et c'est là presque toute la guerre).

» Voilà ce que nous sommes !... »

» MIRABEAU! »

donc qu'elle fasse? il faut bien qu'elle crache! Est-ce que vous ne crachez pas en Angleterre? Je lui répondis que nous ne le faisons pas généralement, et jamais en société. « Ah! » fit-il, et sans aucun doute, il n'en crut rien, car, soit dit en passant, les Français ne se font pas plus une idée de nos manières et de nos mœurs que si nous étions placés à un pôle et eux à l'autre. Un grand nombre d'entre eux nous regardent comme une espèce d'insulaires semblables à ceux des îles Sandwich, s'imaginent que nous ne voyons jamais le soleil, que notre atmosphère est un brouillard perpétuel, que nous ne mangeons que du bœuf et des pommes de terre, que nous ne buvons que du thé et du porter, et que nos seuls fruits mûrs sont des pommes cuites au four. Rendons-leur justice pourtant; rarement, ou même jamais un Anglais n'a été insulté par la populace de France d'une manière aussi brutale que des Français l'ont été à Londres par le bas peuple durant la guerre. Si la haute classe de la société en France n'est pas aussi aristocratique que cette même classe en Angleterre, je n'hésite pas à dire qu'il y a bien plus d'urbanité et de politesse

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Voici le résumé des informations de ce jour, d'après la France nouvelle:

A Madrid, les ministres tiennent chaque jour des conseils. La question financière est toujours le côté le plus embarrassant. Les révolutionnaires n'aiment pas à travailler sans qu'on leur laisse la facilité de se payer largement, et quand il n'y a rien en caisse, c'est difficile. Le ministre des finances prend, dit une dépêche, des mesures pour assurer le paiement du coupon de la dette extérieure et intérieure.

Le maréchal Serrano, MM. Sagasta, Ayia, Balaguer, Elduayen et plusieurs autres membres de la majorité partiront prochainement pour l'étranger.

La Gazette officielle publie la nomination du général Alaminos comme capitaine-général de la Nouvelle-Castille, et du général Moriones au commandement en chef de l'armée du Nord.

On croit que don Amédée cédera sur la question de la dissolution des Cortès. Alors M. Zorilla pourra se donner le plaisir de faire des élections et d'amener ses amis à la Chambre, car, en Espagne, aucun parti ne se prive de manier à son profit la matière électorale.

L'Agence Havas communique les nouvelles suivantes:

Madrid, 18 juin, soir.

Le bruit court que le conseil des ministres s'est prononcé en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le maréchal Serrano est parti pour la Granja.

La démission de M. de Montemar, ministre d'Espagne en Italie, est démentie.

L'Espagne nouvelle dit que plusieurs maisons étrangères ont proposé au ministre des finances de payer le coupon de la dette intérieure, et que la question sera vidée ce soir ou demain.

La Gazette officielle dit que le général Echague est parti d'Alsasia pour Vittoria, se rendant à Madrid.

Le brigadier Palacios a reçu l'ordre d'opérer en Navarre. Rada, suivi d'une petite bande, se dirige vers Logra.

48 carabiniers, soulevés à Zarza (province de Cacerès), cherchent à gagner Gara. 6 d'entre eux ont été pris et livrés à l'autorité militaire.

Une bande de carlistes qui cherchait à se porter sur Luco a été arrêtée par une vive fusillade et obligée de rebrousser chemin.

Madrid, 20 juin.

La Gazette officielle annonce que les détenteurs de coupons 3 0/0 de la dette et d'obligations de chemins de fer sont invités à se présenter à la direction générale des comptes, le 1^{er} juillet, pour y recevoir communication du jour où il sera procédé au paiement de ces coupons.

On lit dans le Gaulois:

Depuis l'avènement aux affaires de Ruiz Zorilla, qui épouvante à bon droit le parti conservateur, ceux qui veulent avant tout le repos et l'intégrité de l'Espagne, ceux-là jettent les yeux sur le sauveur le plus rap-

naturelle ou acquise chez la population des campagnes en France que chez la nôtre.

Une des plus grandes différences cependant, entre les deux pays, est celle qui est la moins favorable à l'Angleterre et la plus honorable pour la France. Cette dernière ne songe qu'à progresser, et la nation entière entraine en avant les récalcitrants; tandis que l'Angleterre hésite toujours à introduire une amélioration et ne le fait que remorquée à grande peine par un petit nombre d'intelligences supérieures.

Jusqu'ici je n'ai généralement parlé que des Français; que dirai-je des Françaises? Si j'en dis peu de chose, ce n'est pas que je leur trouve moins de charme, moins de grâce et de fascination qu'un autre. Les critiquer serait une tâche envieuse et qui ne m'appartient pas. Si l'y a en elles quelque chose qui pourrait être modifié, Dieu me préserve de désirer qu'il en soit ainsi; car la perfection ne pouvant se rencontrer parmi les hommes, il y aurait alors une trop terrible différence entre les deux sexes si on pouvait la rencontrer chez les femmes.

proché : et c'est maintenant don Carlos. Je ne dis pas que l'opinion publique tout entière se rallie aux carlistes, mais enfin il y a certes une grande hausse depuis quelques jours dans les affaires du roi Charles VII.

Don Carlos est un homme de 25 ans ; don Aldhonse est un enfant de 14. Le parti du premier est plus compacte, plus discipliné que jamais ; le second est un peu divisé.

Mais là n'est pas la question. Le fait important, maintenant, c'est que l'Espagne commence à s'effrayer du radicalisme, et à tendre la main au parti conservateur.

A. D.

Nouvelles diverses.

M. Thiers a reçu avant-hier une députation du synode général des Eglises réformées.

Encore une effroyable catastrophe maritime :

Le steamer *City of Paris*, de la Compagnie Juman, qui fait le service entre Liverpool et New-York, vient de sombrer sur un récif, en vue des côtes d'Angleterre.

Le bâtiment a été littéralement coupé en deux.

Le nombre des victimes de cet épouvantable sinistre est évalué à deux cent cinquante, tant passagers que marins de l'équipage.

On vient de jouer *Rabagas* à Montluçon, ou plutôt on n'a pas pu le jouer. Le Rabagas du lieu ne veut pas qu'on le joue, et il a été le plus fort. C'est un nommé Deboutin, adjoint au maire de la ville. Le préfet de l'Allier s'est cru obligé de mettre à pied pour un mois ce magistrat municipal, qui avait fait office de chef de cabale au théâtre.

Le maréchal Bazaine qui, comme nous l'avons dit il y a quelques jours, souffrait horriblement des rhumatismes, est beaucoup plus calme depuis la semaine dernière. Le maréchal a retrouvé toute la lucidité d'esprit que lui avaient enlevée des douleurs très-violentes. Il a travaillé une partie de la journée, et a demandé lui-même à ce que les interrogatoires commençassent le plus tôt possible. S'il faut en croire les bruits qui courent à Versailles, ces interrogatoires seraient repris lundi prochain.

La souscription du Sou des Chaumières, sous le patronage de M^{me} Thiers, se monte aujourd'hui à la somme de 278,532 fr.

On donne comme absolument décidé le voyage de M. Thiers à Lyon pendant les prochaines vacances parlementaires, qui commencent dans les premiers jours d'août.

Nous croyons pouvoir affirmer que l'exécution de Marguerite Dixblanc est maintenant certaine.

La fabrication de l'or, qui est suspendue depuis plus de six mois à l'hôtel des Monnaies, doit reprendre au mois d'août prochain.

Si ce chômage a eu lieu, ce n'est pas que ce métal manquât, mais la Banque préférerait conserver des lingots plutôt que de l'or monnayé.

Voilà pourquoi les pièces de 20 francs sont encore aussi rares dans la circulation.

M. Thiers vient d'acheter, à la manufacture de Sèvres, deux superbes vases, qu'il a payés 8,000 francs.

Ces vases étaient primitivement destinés à Napoléon III.

Un mot charmant et garanti authentique de M. Thiers. A sa dernière visite au camp de Satory, les troupes s'empresaient sympathiques autour de lui :

— Voyez, dit alors le Président à ceux qui l'accompagnaient, comme on a dans l'armée des égards pour la vieillesse !

On parle d'un naufrage survenu dans la Manche et qui aurait fait plus de deux cents victimes.

L'*Echo*, de Londres, mentionne l'éboulement d'un tunnel sous lequel un convoi tout entier aurait été enseveli au passage.

La ville de Paris vient de commander à l'hôtel des Monnaies des médailles destinées aux concours des pigeons-voyageurs qui vont avoir lieu, le mois prochain, entre Paris et Bruxelles.

Ces médailles, au nombre de cinq, une en vermeil, deux en argent et deux en bronze, porteront, d'un côté, les armes de la ville de Paris, de l'autre, une inscription commémorative.

UN EXEMPLE A SUIVRE. — La Société mutuelle de prévoyance des employés de commerce du Havre vient d'inaugurer dans cette ville un cercle-bibliothèque. Dans ce petit monument, d'une architecture simple, des conférences et des cours d'instruction vont être établis ; et dans les heures du loisir, les employés de commerce pourront y trouver, à côté des distractions ordinaires d'un cercle, les moyens de s'instruire. Cette inauguration a eu lieu sous la présidence d'honneur de M. Jules Siegfried, premier adjoint au maire du Havre. C'est à M. Hippolyte Serres, président fondateur de cette œuvre philanthropique, que la ville du Havre doit d'être dotée, à l'heure qu'il est, de cet établissement important.

La *Gazette de France* a fait la statistique suivante :

« Lorsqu'il s'est agi de l'augmentation du prix des cigares et du tabac, l'administration s'est préoccupée de connaître le nombre des fumeurs et le chiffre exact de la consommation du tabac en France. Cette curieuse statistique, aujourd'hui terminée, donne les résultats suivants :

» Sur 15 fumeurs, 8 fument la pipe, 5 ne consomment que le cigare et 2 se livrent aux douceurs de la cigarette. Ces derniers grillent par an 294 milliards de cigarettes, ce qui fait 805 millions par jour, 33 millions par heure, 559,000 par minute et 9,323 par seconde. Autant en emporte le vent. »

Le bague de Toulon, le dernier qui existe de tous les ports de France, va être très-prochainement supprimé.

Une dépêche ministérielle, lancée en prévision de l'évacuation du bague, a déjà demandé quelles seraient les dépenses qui pourraient résulter de la substitution d'ouvriers libres aux condamnés actuellement employés aux travaux de force dans l'arsenal de Toulon.

En faisant des réparations à la prison de la rue du Cherche-Midi, devenue pendant la Commune l'*Hôtel des Haricots*, on a trouvé plusieurs ordres d'incarcération, échappés aux premières recherches. En voici un reproduit textuellement, par la *Patrie* :

« Je cole cinq jours de clou au citoyen Amédée Lariston, dit Farfadet, pour insubordination, ayant refusé de reluire mon ceinturon étant planton d'état-major impasse Louis, ou ai le bataillon. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 21 juin 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté après une observation sans grande importance.

Il est déposé divers rapports sur des propositions d'initiative parlementaire.

L'Assemblée revient à la discussion de la loi militaire et à l'article 57.

Les deux premiers paragraphes ont été adoptés hier.

L'article 57 est ainsi conçu :

« L'engagé volontaire d'un an est incorporé et soumis à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux.

» Il est astreint aux examens prescrits par le ministre de la guerre.

» Si, après un an de service, l'engagé volontaire ne satisfait pas à ces examens, il est obligé de rester une seconde année au service, aux conditions déterminées par ledit règlement.

» Dans tous les cas, en temps de guerre, il est maintenu au service.

» Le temps passé sous les drapeaux, en vertu de l'engagement volontaire, compte dans la durée du service militaire exigé par l'article 37 de la présente loi.

» En cas de mobilisation, l'engagé volontaire d'un an marche avec la première partie de la classe à laquelle il appartient par son engagement. »

Sur le 3^e § de l'article 57, M. le général Ducrot, d'accord avec la commission, propose la rédaction suivante :

§ 3. — Si, après un an de service, l'engagé volontaire ne satisfait pas à ses examens, il est déclaré déchu des avantages réservés aux volontaires d'un an, et il reste soumis aux mêmes obligations que les hommes de la première partie de la classe à laquelle il appartient.

» Dans certains cas, l'engagé volontaire d'un an peut être autorisé à rester une seconde année au service, et si, après cette seconde année, il satisfait aux examens de sortie, il jouit des avantages accordés aux volontaires d'un an.

» Dans l'un et l'autre cas, le temps passé dans le volontariat compte en déduction du temps de service dû à l'Etat.

» § 4. — Le volontaire qui a commis une faute contre l'honneur ou des fautes graves et réputées contre la discipline, peut être renvoyé du corps, par décision ministérielle et sur la proposition du chef de corps, transmise hiérarchiquement ; il perd alors le bénéfice du volontariat, et est soumis aux obligations de la première partie de la classe à laquelle il appartient. Dans ce cas, il n'est tenu aucun compte du temps de service dans le volontariat, et les sommes payées pour l'entretien restent acquises à l'Etat.

» § 5. — Dans tous les cas, en temps de guerre...

(Le reste de ce paragraphe et les suivants conformes à la rédaction de la commission.)

L'amendement de M. le général Ducrot est adopté par l'Assemblée.

M. le général Robert propose d'ajouter l'alinéa suivant à l'art. 57 :

« Si, à l'expiration de son service d'un an, l'engagé veut rester sous les drapeaux, il devra contracter un rengagement dans les conditions prévues par l'art. 52. »

M. le marquis de Chasseloup-Laubat répond que l'engagé ne peut contracter de nouvel engagement qu'après la 5^e année, puisque jusque-là il fait partie de l'armée active. Quant à rentrer dans le corps, d'autres articles y pourvoient.

L'amendement est rejeté.

Après le rejet d'un amendement de M. Amat, les autres paragraphes de l'art. 57 sont adoptés, ainsi que l'ensemble de l'article 57.

« Art. 58. — Dans l'année qui précède l'appel de leur classe, les jeunes gens mentionnés dans l'art. 54 qui n'auraient pas terminé les études de la faculté ou des écoles auxquelles ils appartiennent, mais qui voudraient les achever dans un laps de temps déterminé, peuvent, tout en contractant l'engagement d'un an, obtenir de l'autorité militaire un sursis avant de se rendre au corps pour lequel ils se sont engagés. Le sursis ne peut leur être accordé que jusqu'à l'âge de vingt-trois ans accomplis. »

M^{re} Dupanloup, évêque d'Orléans, propose de prolonger le sursis jusqu'à 24 ans accomplis.

M^{re} Dupanloup. — Je reconnais l'indulgence dont l'Assemblée a fait déjà une première fois preuve à mon égard dans cette loi. Je ne voudrais pas abuser de sa patience, mais je dois soutenir mon amendement. Je demande une année de plus. Cette année est nécessaire aux jeunes gens pour les études de médecine et pour beaucoup d'autres carrières civiles. On m'a répondu que les jeunes gens peuvent s'engager à 18 ans au lieu de 19 ans.

Il y a une grande importance pour la société, pour l'armée, comme pour la religion, à ce qu'un grand nombre de jeunes gens ne s'engagent qu'à dix-neuf ans. Le colonel de Chadois nous a dit avec sa compétence que les jeunes engagés sont une force pour l'armée. Je crains que les espérances ne puissent se réaliser ni au point de vue physique, ni au point de vue intellectuel, ni au point de vue moral. Il est prouvé par les médecins comme par tous les hommes expérimentés, que généralement les jeunes Français ne sont pas aptes au service militaire à dix-huit ans.

C'est ce qui fait que la loi de recrutement ne fixe pas l'âge à dix-huit ans. Dans un cas de grande moralité, cette moralité sévirait surtout sur de trop jeunes soldats.

D'un autre côté, les engagés volontaires

seront généralement des jeunes gens habitués aux délicatesses de la vie. C'est un fait dont il faut tenir compte avant que les mœurs soient changées. De bons sous-officiers doivent sortir de ces engagés ; il faut donc qu'ils soient généralement des jeunes gens termes de corps et de moral.

L'évêque d'Orléans insiste sur l'utilité pour le jeune homme d'avoir terminé ses études avant de s'engager. Comment tous les auront-ils terminés à dix-huit ans ?

L'enfant (et quand il s'agit de l'enfant, le plus humble est le plus grand), l'enfant ne saurait apprendre à sept ans la grammaire française et la grammaire latine, autrement tout se confond dans cette jeune tête. L'enfant ne saurait commencer la langue latine avant neuf ans. Il arrivera au plutôt en rhétorique à quatorze ans ; mais ce sera bientôt. Il faut des enfants hors ligne pour pouvoir arriver à cet âge en rhétorique, car ce n'est pas une petite classe que la rhétorique.

Villars et Condé se rappelaient qu'avant leurs victoires militaires ils avaient éprouvé le plus vif plaisir à vaincre en rhétorique. Vient ensuite la philosophie. Veut-on supprimer la philosophie ? Non, sans doute. Eh bien ! alors il faut tenir compte du temps ; on ne peut rien faire sans le temps. Le jeune homme fera-t-il sa philosophie à quinze ans ? Mais c'est impossible ! Une seule année de philosophie est demandée, parce que le baccalauréat presse. Malgré le programme réduit par M. Duruy, le baccalauréat pèse sur la philosophie. d'après l'opinion de M^{re} l'évêque d'Orléans. Il ne faut pas oublier que l'on doit faire des hommes.

Les maîtres de l'éducation sont obligés de céder, de faire des bacheliers ; mais qu'on en soit certain, dans ces conditions nous avons un bachelier de plus et un homme de moins. (Applaudissements.) Pardonnez-moi ce cri de ma conscience ; depuis cinquante ans, la France se ruine intellectuellement. Elle demande des hommes et on lui fait des bacheliers. (Nouveaux applaudissements.)

On ruine les études pour donner des certificats d'étude. Voilà à quoi nous arrivons.

Combien Mgr l'évêque d'Orléans aime mieux le système qui permet de renouveler la philosophie, au moins, si ce n'est la rhétorique. Pour étudier la philosophie, il faut être capable sous plus d'un point de vue ; en effet, la philosophie par ses confins touche à ce qu'il y a de plus haut dans la lumière et dans l'amour ; et l'on n'est pas un homme intelligent si l'on ne sait pas goûter les plaisirs intellectuels. Il faut donc, avoir les yeux et le cœur ouverts ; il faut donc que l'âge soit capable de supporter la lumière et que cette lumière lui arrive complète.

Il y a deux établissements en Europe d'où sont sortis les hommes les plus remarquables : Bruges et Fribourg ; et la philosophie y a toujours eu deux ans. Il faut donc, en résumé, laisser ce temps de hautes études pour les jeunes gens.

La France a eu plusieurs grandeurs : la grandeur guerrière et la grandeur intellectuelle. Nous espérons bien que la grandeur guerrière sera de nouveau celle de la France. (Très-bien !), et elle n'a pas perdu sa grandeur intellectuelle ; mais elle ne doit pas oublier qu'elle a eu aussi sa grandeur religieuse. Elle doit penser toujours à l'âme de ses enfants. Et n'y a-t-il pas un grand péril à ouvrir la caserne à des jeunes gens lettrés à l'âge de dix-huit ans et de les faire passer du collège et de la surveillance paternelle, à cet âge, dans la vie des camps ? Il est nécessaire que le jeune homme soit fortement trempé pour mépriser les honteux plaisirs et les infâmes délices.

Celui-là sera un héros, et il n'est pas inutile que nous ayons des héros dans l'armée. Souvenons-nous de la parole si vraie de Rousseau : « Un jeune homme qui a gardé toute sa vertu à l'âge de vingt ans, est le plus aimable, le plus généreux et le plus vaillant des hommes. » (Applaudissements.)

Voilà les hommes qu'il faut à notre armée ! voilà, ajoute M^{re} Dupanloup, ce que je souhaite à la France régénérée, et ce que je demande à la conscience réfléchie de l'Assemblée. (Applaudissements réitérés.)

M. Bethmont, au nom de la commission, fait observer que M^{re} Dupanloup a eu surtout en vue les gens lettrés et sortis des classes élevées, et il faut penser qu'il s'agit là de quatre mille bacheliers au plus, tandis que la loi a en vue vingt-quatre mille jeunes gens qui, pour le plus grand nombre, sortiront des classes industrielles, agricoles ou commerciales.

Prolonger, d'ailleurs, le temps jusqu'à vingt-quatre ans, ce serait proroger le service militaire pour les jeunes gens, s'ils n'étaient pas capables de l'examen de sortie.

M^r Dupanloup répond que ce qu'il y a de mieux c'est de laisser la liberté aux jeunes gens d'agir selon ce qu'eux et leurs parents jugeront le plus convenable. Ensuite, si les jeunes gens sont des paresseux, eh bien! ils subiront la conséquence de leur paresse et serviront un an ou deux de plus. (La suite à demain.)

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Vendredi, la veuve Marie Mainchin, de Soulangier, était assise avec une voisine dans un champ sur le talus d'une cave, profonde de 40 mètres, en se relevant, elle a perdu l'équilibre et est tombée dans la cave. Elle a succombé une heure après cet accident.

Dimanche, cinq jeunes gens étaient à la pêche vis-à-vis le bourg de Dampierre. A cinq heures du soir, ils ont voulu prendre un bain. Trois avaient déjà traversé le bras de la Loire assez profond en cet endroit, quand tout-à-coup ils se sont aperçus que deux de leurs camarades avaient disparu.

Leurs cadavres ne sont pas encore retrouvés.

Le 18 de ce mois, les époux David et leur domestique, s'étaient absentés de leur maison, située près de Brain-sur-l'Authion. Quand ils y rentrèrent, ils s'aperçurent que des voleurs s'y étaient introduits et avaient fracturé les armoires en emportant des bijoux pour une valeur de plus de 400 fr., ainsi qu'une somme de 43 fr.

Le 17 courant, le sieur Pasquier, cultivateur à Masé, a constaté qu'on lui avait volé 30 fr. dans une huche lui servant d'armoire.

Le ministre des travaux publics vient d'allouer un nouveau crédit de 25,000 fr. pour les travaux contre les inondations dans le département d'Indre-et-Loire.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Bulletin commercial et agricole.

SEGRÉ, 19 juin.

Froment, l'hect., 25 fr. 50. — Seigle, 15 fr. — Orge, sarrasin, avoine d'hiver, 9 fr. 50. — Vesceau, 12 fr. 50. — Pommes de terre, 6 fr. — Foin, le quintal, 8 fr. — Paille de froment, 5 fr.

VIHIERS, 19 juin.

Froment, l'hect., 24 fr. — Seigle, 15 fr. — Orge, 11. — Sarrasin, 10 fr. — Avoine d'hiver et d'été, 7 fr.

50. — Haricots, 35 fr. — Fèves, 14 fr. — Pommes de terre, 10 fr. — Graine de sainfoin, 10 fr. 50. — Graine de luzerne, le quintal, 125 fr.; de trèfle, 135 fr. — Foin, 5 fr. — Paille de froment, 5 fr.

Bestiaux. — Bœufs gras, am. et vend. 18, à 1,000 fr.; maigres, am. 100, vend. 50, à 1,000 fr. — Vaches grasses, am. 10, vend. 7, à 800 fr.; maigres, am. 30, vend. 14, à 600 fr. — Veaux, am. et vend. 16 à 70 fr. — Moutons, am. 35, à 70 fr. — Porcs maigres, am. 35, vend. 34, à 140 fr. — Cochons de lait, am. et vend. 45, à 70 fr.

CHINON, 30 juin,

Froment, l'hect., 24 fr. — Seigle, 11. — Orge, 10. — Avoine, 8. — Pommes de terre, 3 50. — Haricots de Soissons, 45 fr. — Châtaignes, 35. — Foin, les 100 kil., 7 50. — Sainfoin, 5 50. — Luzerne, 5. — Trèfle, 5. — Paille de froment, 5. — De seigle, 5. — Bois à brûler, le stère, 14. — Fagots, le cent, 80. — Bœuf, le kil., 1 65. — Veau, 1 75. — Mouton, 1 85. — Porc, 1 70. — Œufs, la douzaine, 70. — Poulets, la paire, 3. — Canards, 3.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Marché de Saumur du 22 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 24 75	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 23 75	— luzerne 50	—
Seigle 75 11	Foin (h. bar.) 780	65
Orge 65 10	Luzerne —	780 57
Avoine h. bar. 50 9	Paille —	780 50
Fèves 75 13	Amandes 50	—
Pois blancs. 80 31	— cassées 50	—
— rouges. 80 31	Cire jaune. 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500)	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur	—
— de lin. 50	Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	100 à 120	
Id.	2 ^e	80 à 95	
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 ^{re}	55 à 60	
Id.	1871.	2 ^e	46 à 52
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re}	52 à 58	
Id.	2 ^e	44 à 50	
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re}	46 à 50	
Id.	2 ^e	42 à 45	
La Vienne, 1871.		35 à 40	
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs 1871.		75 à 90	
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité	120 à 140	
Id.	2 ^e	80 à 95	
Varrains, 1871.		75 à 90	
Varrains, 1871.		80 à 95	
Bourguet, 1871.	1 ^{re} qualité	85 à 110	
Id.	2 ^e	80 à 95	
Restigné 1871.		75 à 85	
Chinon, 1871.	1 ^{re}	70 à 80	
Id.	2 ^e	60 à 70	

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % jouissance 1 ^{er} Janv. 71.	54 15	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	887 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	245	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	620	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	393 75	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	420	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	510 50	»	»
5 % Emprunt	85 35	»	»	Crédit Mobilier	420	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	815 50	1 25	»
Obligations du Trésor, t. payé.	427 50	»	»	Crédit foncier d'Autriche	932 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	437 50	»	»	Orléans	297 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	383 75	»	»	Est, jouissance nov.	503	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	290	»	»
— 1865, 4 1/2 %	440	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	830	»	»	Est	274	»	»
— 1869, 3 1/2 % t. payé.	282	»	»	Midi, jouissance juillet.	606 25	1 25	»	Nord	299 75	»	»
— 1871, 3 1/2 % 70 fr. payé.	254 50	»	»	Nord, jouissance juillet	988 75	»	»	Ouest	285	»	»
— libéré	254	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	820	»	»	Midi	288	»	»
Banque de France, j. juillet.	3765	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	505	»	»	Deux-Charentes.	275 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	662 50	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. juill.	535	»	»	Vendée	259	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . .	496 25	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	680	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	31	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — — —			
9 — 02 — — — — —			
1 — 33 — — — — —			
4 — 13 — — — — —			
7 — 27 — — — — —			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 30 — — — — —			
9 — 50 — — — — —			
12 — 38 — — — — —			
4 — 44 — — — — —			
10 — 30 — — — — —			

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Au Petit-Puy, ET LE

CLOS DES PENTES

La maison comprend : cave, écurie, hangar, four, grenier, autres dépendances et jardin.

Le clos des Pentes est d'une contenance de cinq hectares environ, en vigne et terres labourables.

Entrée en jouissance : Pour la maison, à la Saint-Jean 1872;

Et pour le clos des Pentes, au 1^{er} novembre 1872.

S'adresser à M. LEHOUX-SÉBILLE, propriétaire à Saumur, ou audit M^e DUFOUR. (504)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (262)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

PLUS DE HERNIES

Guerison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent. Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^r Simon, ou à la P^r Briand, aux Herbières (Vendée).

Nouvelle Encre

J. Gardot à Dijon. noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas. Nouvelle Encre violette noir copiant même un mois après l'écriture. chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs. LE FLACON 1^{er} 25 & 2^e 50

COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

(Société Anonyme)

TRAVAUX — INDUSTRIE — FINANCES

La Société a été fondée dans le but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels et financiers des départements. Elle comprend 3 services, savoir :

1^o Les Travaux — 2^o L'Industrie — 3^o Les Finances.

Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois, et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du Comptoir, au siège social, 28, rue Grange-Batelière, à Paris. (307)

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

A AFFERMER

POUR LA SAINT-JEAN 1873.

Un MOULIN A VENT

Situé rue des Moulins, à Saumur,

Comprenant deux meules à l'anglaise, et tous les accessoires pour les fleurs pour le commerce.

S'adresser à M. LOYAU, négociant, rue de la Comédie, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Président du tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,